

Nouveau



Tester le modèle économique des centres et maisons de santé « participatifs »

Porteur du projet

Délégation à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP)



Partenaires

Agence Nationale de la cohésion des territoires, Ministère de la Santé et de la Prévention et 26 structures d'exercice coordonné

Expérimentateurs franciliens

ACSBE La Place Santé-Saint-Denis, La Fabrique Santé – Aubervilliers, MSP Mathagon – Paris, MSP Pyrénées Belleville - Paris



75 - 93

Ensemble de la France Métropolitaine



2 ans et 5 mois

Lancée le 01/08/2021



30 000 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière
Population vulnérable



Publié au Journal officiel
le 01/08/2021, modifié le 05/07/2022



Financement complémentaire :
dotations pour la rémunération des activités « participatives », l'interprétariat professionnel et le soutien psychologique



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :
ville, santé « participative »

Caractère innovant

L'expérimentation a pour objet de tester le modèle économique des **centres et maisons de santé « participatifs »**. Ces **structures de soins de premier recours pluri-professionnelles** mettent en œuvre un **projet de santé co-construit avec les usagers**, prévoyant une **prise en charge globale médico-psychosociale** et recourant à des **services de médiation sanitaire et d'interprétariat**.

Modèle organisationnel

Objet du projet

Ces structures déploient un accueil spécifiquement adapté aux personnes vulnérables et **mènent des actions de prévention, promotion et d'éducation à la santé, tournées vers les besoins des usagers**

Leur démarche participative est un processus progressif et fait l'objet de formation et d'évaluation continue.

Le cahier des charges définit les activités et les missions des structures dites « participatives ».

Les SEC doivent :

- avoir une **file active de 1 000 patients minimum**
- **s'implanter prioritairement dans ou à proximité de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Population cible

Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Etapes principales du parcours de soins

Les structures de soins de premier recours proposent une organisation adaptée à l'accueil et à la prise en charge globale de personnes vulnérables, de façon **pluri-professionnelle et intégrée, à la fois médicale, psychologique et sociale**.

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Médecins généralistes, personnels d'accueil, médiateurs en santé, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues

Modèle financier

Le financement est constitué de **4 dotations** destinées uniquement à financer du temps humain et non des frais de fonctionnement, versées à la structure et fongibles entre elles :

- **dotations pour la rémunération des activités « participatives »** réalisées par des professionnels autres que les professionnels de santé. Le nombre d'ETP est fixé en fonction de la file active en médecine générale de l'année précédente de la structure (entre 1000 et 6000 patients)
- **dotations de rémunération de la démarche participative** des professionnels de santé et de leur prise en charge d'une patientèle précaire ou vivant dans un territoire fragilisé, basée sur le taux de pauvreté du territoire dans lequel est implantée la structure
- **dotations de recours** à l'interprétariat professionnel en présentiel et/ou téléphonique
- **dotations de soutien psychologique** (en complément de la mesure de renforcement en psychologues des centres et maisons de santé pluri-professionnelles du Ségur de la santé) d'un montant maximum de 66 000 € par structure, après accord de l'ARS compétente